Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240305-2024_036_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA MOBILITÉ TRANSFRONTALIÈRE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX (5.7)

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	**26 février 2024**
Date d'affichage de la convocation :	**26 février 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, CHARRE, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, DANGUY, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme CETTIER,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. DUVILLARD donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 243-8 du code des juridictions financières,

VU le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la mobilité transfrontalière par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex,

CONSIDÉRANT le courriel du 24 janvier 2024 transmis par le président de la CRC aux communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des observations définitives de la chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la mobilité transfrontalière par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

- **PREND ACTE** du débat qui s'en est suivi.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240305-2024_036_DEL-DE

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 05 mars 2024.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX
01170

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2024.